

LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Définition

Cet impôt, tout récemment créé par l'Etat, remplace la Taxe Professionnelle, payée par les entreprises jusqu'en 2009.

La contribution économique territoriale, CET, nouvel impôt économique local, se décompose en deux parties, la Cotisation Economique Foncière (CFE) et la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Etablissement de l'assiette

▫ La CFE

Elle est calculée en fonction de la [valeur locative](#) des biens affectés à l'entreprise (commerces, industries...) et passibles du paiement de la [Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties](#), avec une réduction de 30% pour les établissements industriels. La Cub, conformément aux dispositions légales en vigueur, votera chaque année directement le taux de cette part, tout comme elle votait le taux de Taxe Professionnelle, jusqu'en 2009.

⇒ Consultez [la délibération du 13 mars 2009](#) relative au taux de TP

Le montant minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises est fixé par [l'article 1647 D du Code Général des Impôts](#). Il est en principe dû au lieu du principal établissement.

Pour 2011, la base servant au calcul de la cotisation minimum est établie à 1 876 €. Le montant de la base minimum est diminué de moitié pour les assujettis n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou moins de neuf mois de l'année.

⇒ Consultez [la délibération 2010/0648 Cub](#) relative au vote du taux minimum de CET

▫ Exonérations

Il existe des exonérations de plein droit au paiement de la CFE, et des exonérations facultatives, dont l'application, pour ces dernières, sont subordonnées au vote du Conseil de Communauté.

Quelques chiffres

Au titre de l'année 2009, l'Etat a reversé à La Cub 350M€ relatifs à la cotisation à la Taxe Professionnelle.

Pour l'année 2011, les recettes relatives à la CFE sont estimées à 92M€.

⇒ Consultez la [délibération Cub 2010/0648](#) relative aux exonérations de la CET

⇒ Consultez le [site internet de l'Agence pour la création d'Entreprise](#)

▫ La CVAE

Cette autre partie de l'impôt est payable seulement par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 euros sur l'année pour laquelle la contribution est due. Cette partie repose donc sur la notion de [Valeur Ajoutée](#), et s'appelle la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (ou CVAE). La cotisation de cette part est elle aussi plafonnée selon un barème progressif et variable établi en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Une cotisation minimale est due par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros. Elle est de 250 euros.

Quelques chiffres

La Cub, pour 2011, pense percevoir un produit de CVAE égal à 62M€.

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur la réforme de la suppression de la taxe professionnelle, consultez le [site du Ministère du Budget et des Comptes Publics](#).

Pour simuler le calcul de sa cotisation économique territoriale, le Ministère des Finances a mis en ligne [un outil dédié](#).

Pour les futurs créateurs d'entreprises, site de l'Agence pour la Création d'Entreprises, [en savoir plus sur la CET](#).